



Permanences Elus

Par service et sur RDV

Monsieur Le Maire

Sur RDV

Maryvonne JAFFREZOU

**Travaux, Voirie, Finances et
Personnel**

Lundi de 10h à 12h

Danièle SAMSON

**Affaires Sociales et
Vie Associative**

Lundi de 14h à 16h

Alain BACCON

Ports et Vie Culturelle

Mardi de 10h à 12h

Sandrine MANUSSET

**Urbanisme , PLU,
Communication**

Sur RDV

Patrick FRANCHIN

**Enfance / Jeunesse et
Petite Enfance**

Mercredi de 10h à 12h

**Anne-Marie DROUGLAZET -
BERNARD**

**Affaires Scolaires et
Périscolaires**

Le 1er Jeudi du mois
de 10h30 à 12h

Infos Mairie

Heures d'ouverture

Du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h00 et de
12h45 à 16h45

Samedi

de 10h à 11h30

Tél : 02.98.06.81.23

Directeur de la publication:
Le Maire, Albert HERVET



L'Edito du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Plus d'un an que nous conduisons l'évolution de la commune.

Je serai honnête, les premiers pas ont été les plus difficiles car nous avons dû comprendre et répondre aux exigences de tous. Nous avons privilégié la structuration des services et fait en sorte que désormais, la commune dispose de ce qui est nécessaire aux besoins de la population.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est le fil conducteur de cette année. Il progresse au rythme des réunions publiques thématiques. Chacun peut ainsi suivre la réflexion et comprendre les orientations que nous souhaitons pour la commune.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été présenté au dernier conseil municipal (12 sept 2015). Ce document est joint au présent bulletin. C'est encore un document de travail sur lequel chacun a la possibilité de s'exprimer.

L'épisode "Marché" aura suscité bien des réactions, parfois contraires d'une semaine à l'autre. La situation est maintenant stabilisée et l'heure du bilan va arriver.

La halte garderie crèche fonctionne désormais en rythme de croisière et reste l'évènement du début d'année.

Les mois de juillet et d'août ont fait vivre les associations. Chaque semaine, les expositions et festivals ont fait place à la fête, aux spectacles et dégustations de produits locaux. L'attractivité de notre commune s'est encore vérifiée et de nombreux estivants ont participé aux différentes manifestations proposées. J'espère que malgré le temps qui n'a pas toujours été ensoleillé, les bilans seront favorables. Je n'en espère pas moins que vous avez passé de bonnes et agréables vacances aussi.

Albert HERVET

Régionales 2015, ce qu'il faut savoir:

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Il s'agit d'élire nos conseillers régionaux.

Les élections régionales désignent les membres du conseil régional dans le cadre de la région avec des sections départementales. Les assemblées régionales sont élues pour six ans, avec renouvellement intégral.

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions qui a réduit le nombre de régions françaises de 22 à 13, ne change pas le mode de scrutin mais a pour conséquence de redéfinir le nombre des élus de chaque département au sein des conseils régionaux dont les périmètres seront élargis.

La Région Bretagne étant inchangée, la répartition des sièges est maintenue entre les 4 départements bretons.

Au premier tour, la liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (art. 338).

Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

La région possède de nombreuses compétences, notamment dans les domaines du développement économique, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'environnement et du tourisme.

Exceptionnellement, il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales en 2015 pour pouvoir voter aux régionales.

Vous devez effectuer les démarches d'inscription avant la date limite du 30 septembre 2015. Alors, pensez-y !



Névez

Informier, Partager, Participier

Déchets verts et gravats sur l'espace public

NON MERCI !

Comme annoncé lors de la dernière réunion publique du PLU, la municipalité souhaite s'engager activement sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel qui est le premier atout d'attractivité de notre commune. Ce qui participe à la qualité de nos espaces publics.

Dans ce cadre, a été évoqué l'importance du "petit patrimoine" qui rassemble les fontaines, les lavoirs, les puits, les murets, etc, et dont l'entretien a été très inégal jusqu'à présent. Alors que le secteur littoral a bénéficié de beaucoup d'attention aux seules fins touristiques, une grande partie de la commune a été délaissée.

La remise en état de ce patrimoine doit passer par 2 étapes: un inventaire le plus complet possible de l'existant et une remise en état progressive par les services techniques. Sauf que, parallèlement, il est constaté que plusieurs sites, délaissés ou même déjà mis en valeur (ex : fontaine de Rouz Trémorvézen) sont "pollués" par la décharge sauvage de déchets de tonte et autres déchets verts (branches...) liés à l'entretien des jardins privés avoisinants.

Ces pratiques ne sont plus acceptables. Les espaces publics sont un bien commun. Il appartient à chacun d'entre nous de respecter l'état de ces espaces voire de participer à leur entretien par la plantation de fleurs, le débroussaillage, etc.

Ces pratiques représentent également un gaspillage économique pour la commune non négligeable : le déblaiement par les services techniques et les opérations de restauration des sites représentent du temps d'intervention des services et donc un coût économique.

Pour rappel, tout dépôt de déchets dans les espaces publics est interdit par l'article 84 "Elimination des déchets" du Règlement Sanitaire Départemental. Est précisé que "tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit (...) est interdit. Le brûlage à l'air libre est également interdit. Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage".

L'élimination des déchets (déchets verts, gravats des chantiers de construction, par les particuliers et les entreprises...) à privilégier est le dépôt à la déchetterie intercommunale, située sur la commune de Trégunc, et le compostage dans les limites des propriétés privées.

Dès à présent, les services techniques et la police municipale sont engagés pour la résorption de ces mauvaises pratiques. Tout contrevenant est passible d'une contravention de la 3e classe de 450 euros en application du décret n°73-502 du 21 mai 1973.

Sandrine MANUSSET

Le CCAS et nos anciens

Semaine bleue : La semaine nationale des retraités et des personnes âgées est programmée du 12 au 18 octobre 2015. Le thème de l'année est " A tout âge, créatif et citoyen ». De nombreuses animations seront proposées dans les communes de CCA. Le mardi 13 octobre, un après-midi jeux vous sera proposé à la salle des fêtes, en partenariat avec l'association les Gouëlini,. Elisabeth Guillerme vous invitera à découvrir le jeu, dont elle est l'inventeur, " le Foutumot ".

Goûter offert aux participants.

Repas des anciens : Il est réservé aux 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales.

Il aura lieu à la salle des fêtes le dimanche 11 octobre à partir de 12h. Les réservations se feront au CCAS ou à l'accueil de la mairie jusqu'au vendredi 2 octobre 2015.



Colis de Noël : Sur réservation uniquement. Il concerne les personnes de 76 ans et plus, inscrites sur les listes électorales et n'ayant pas participé aux repas des anciens... Les réservations devront se faire avant le 14 Novembre au CCAS ou à l'accueil de la mairie. La réservation peut se faire soit par la personne elle-même soit par son entourage (famille, amis, aide à domicile).

La vie associative

Agenda : Collecte de la banque alimentaire le dernier week-end de novembre à l'Intermarché, au Proxi ou au bureau de presse « Le Rocher ».

Bilan des fêtes de l'été : Malgré une météo capricieuse, les animations de l'été ont connu un franc succès sauf pour la fête de la mer qui a été franchement gâchée par la pluie. Ces animations ont séduit aussi bien les estivants que la population névézienne. Un grand merci aux associations et aux bénévoles pour la diversité et la qualité des animations proposées.

Téléthon : En raison des élections programmées début décembre, le téléthon aura lieu du 12 au 15 novembre. Comme tous les ans, les associations sont invitées à proposer des animations pour aider la recherche sur les maladies génétiques. Une recherche qui, rappelons-le, profite à tous.



Danièle SAMSON



Névez

Informier, Partager, Participier

Le Projet Educatif Local (PEL)

La municipalité a pour ambition de développer son Projet Educatif local envers les jeunes, en axant ses priorités sur l'information, le loisir, la formation et le vivre ensemble.

Dans les années 80 les politiques ont donné naissance d'une part aux zones urbaines sensibles ZUS et d'autre part, aux zones d'éducation prioritaire ZEP.

Les questions d'éducation et d'intégration sont des éléments importants dans le PEL. Il ne peut pas dépendre d'un territoire local, c'est une institution presque «extra-territoriale». Le PEL est un projet où la connaissance et le savoir assurent l'accès à l'apprentissage et à la promotion sociale de tous.

La transformation des rapports entre l'école, les parents et les partenaires associatifs a modifié la répartition des responsabilités de ces différents acteurs et les attentes des uns par rapport aux autres. Tous n'ont pas la même perception des mutations éducatives. Ces trois institutions s'articulent autour de: l'enseignement pour l'école, la socialisation pour les temps périscolaires et extrascolaires et les valeurs morales pour la famille. Mais il n'empêche que l'école a aussi une mission de socialisation et les parents une fonction d'enseignement. Il ne s'agit pas de sectoriser l'éducation mais d'optimiser et harmoniser la structure éducative. Malheureusement bon nombre de ces repères essentiels subissent des difficultés suite au rallongement de la scolarité, aux jeunes en décrochage scolaire, à la crise des idéologies et des valeurs, au chômage des jeunes et aux ruptures familiales. Autant de facteurs mettant en difficulté les parents pour assumer leurs fonctions.

C'est pour tenir compte de toutes ces évolutions que les politiques doivent s'adapter. Le travail en partenariat est devenu une nécessité. Le Projet intervient là où un bon nombre de dispositifs sont déjà mis en place. Les acteurs et les outils existent et leurs actions doivent être pratiquées en étroite collaboration dans et en dehors de l'école. Et c'est en s'appuyant sur ces fondamentaux que le PEL impulse une autre dynamique. C'est un document qui émane du local et qui permet de construire un système d'action publique différent en s'appuyant sur la proximité et sur la connaissance du territoire. Il propose ainsi un redéploiement du champ d'action éducatif et émane d'une réflexion collective. Il n'y a pas de Projet type. Le PEL est unique à chaque collectivité et doit prendre en compte les lieux, les enfants, leur âge et les acteurs associatifs. Ses objectifs sont au nombre de quatre: répondre aux besoins de solidarité et du vivre ensemble, réduire les inégalités en traitant de manière adaptée le questionnement des enfants, favoriser la réussite scolaire et sociale des enfants et des jeunes et informer sur l'éducation à la santé et à l'environnement.

« La Jeunesse n'est pas une dépense, c'est un investissement sur l'avenir. »

Le Parcours de Citoyenneté



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est obligatoire.

Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?

Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr. Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.



Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.



Portrait de !

Névez
Informer, Partager, Participer

L'Association des Parents d'Elèves

NATURA 2000



L'APE (Association des Parents d'Elèves) de Névez a pour objectif d'organiser différents évènements destinés à collecter des fonds ou destinés directement aux enfants (Chasse au trésor, cadeaux de Noël).

Les fonds collectés sont intégralement reversés pour financer des projets d'école, en accord avec l'équipe enseignante (par exemple, 4500€ donnés en 2015 pour le voyage au ski, ...).

Comment fonctionne l'APE de Névez :

En début d'année scolaire L'APE organise une réunion à laquelle tous les parents sont conviés.

Le but de la réunion :

- Réélire éventuellement de nouveaux membres du bureau composé aujourd'hui de 8 bénévoles.
- Définir un premier planning des actions à mener en cours d'année et désigner les bénévoles responsables de ces actions.

Plusieurs réunions sont organisées en cours d'année (4 ou 5) pour suivre l'avancement des projets, définir le nombre de bénévoles nécessaires ...

Les actions menées par l'APE en 2014-2015 :

- Vente de sapins de Noël,
- Vente de saumon,
- Cadeaux de Noël pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire,
- Troc et puces d'hiver,
- Chasse au trésor,
- Kermesse ,
- Troc et puces d'été.

En 2014 – 2015 : constat - un manque de bénévoles :

A titre d'exemple, le bon déroulement de la kermesse nécessite une quarantaine de bénévoles en tout. L'an dernier, l'association a cruellement manqué de bénévoles (pour la fabrication des crêpes par exemple). Les bénévoles présents ont dû consacrer beaucoup de leur temps pour faire vivre ces projets et ressentent une certaine fatigue.

Cette année, l'APE va devoir faire appel aux parents d'élèves afin que chacun essaie de s'impliquer davantage.

Comment contacter l'APE :

- Par mail : ape-nevez@gmail.com
- Sur Facebook : APE Névez
- Par courrier : APE – Rue Gwaremm Zu, 29920 NEVEZ . Boîte aux lettres située à côté de l'école élémentaire.

Natura 2000 est un réseau européen de préservation de la biodiversité. Des sites de protection dédiés ont été délimités, à terre et en mer. Le site « Dunes et côtes de Trévignon » s'étale ainsi sur la côte de Concarneau, Trégunc et Névez, sur environ 9870 ha.

Chaque zone Natura 2000 fait l'objet d'un plan de gestion : le Document d'Objectifs ou **DocOb**. Il établit les enjeux écologiques locaux, concernant les habitats naturels et/ou les oiseaux sauvages, et propose des mesures de gestion pour leur protection. Mis en œuvre depuis 2006 à Trégunc, il a été actualisé suite à l'extension du périmètre marin au large des deux communes voisines. Approuvé par arrêté préfectoral en mai dernier, il constitue aujourd'hui l'outil de base pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans la gestion courante des espaces concernés.



Un site internet dédié à la zone Natura 2000 a été créé : <http://dunes-cotes-trevignon.n2000.fr/>. Hébergé par un organisme professionnel ayant souhaité une harmonisation des sites internet Natura 2000 (voir sur <http://pepiniere.n2000.fr/>), il reprend les éléments de base pour connaître, suivre et soutenir la gestion du site naturel : démarche Natura 2000, habitats et oiseaux présents, activités locales, actions concrètes, actualités... Il se veut abordable par tout public et évoluera en fonction de la vie du site. Le DocOb y est notamment téléchargeable, et sera bientôt disponible en Mairie.



Par ailleurs, le site de Trévignon fait partie d'un ensemble cohérent de 3 sites Natura 2000 contigus, avec les « Roches de Penmarc'h » et l'« Archipel des Glénan ». Leurs DocObs ont été validés également en mai. Un travail commun a été mis en place et se poursuit aujourd'hui, pour prendre en compte une certaine homogénéité des enjeux écologiques.